



RECRUTEMENT

2 Ambulanciers non pompiers professionnels (H/F) Grade de secouriste-ambulancier

Vacance d'emploi immédiate et création d'une réserve de recrutement

Conditions d'accès :

Conformément à l'article 11 de l'AR statut administratif du personnel ambulancier du 23/08/2014 :

- 1) Être belge ou citoyen d'un autre Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse ;
- 2) Être âgé de 18 ans au minimum ;
- 3) Avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Le candidat fournit un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- 4) Jouir des droits civils et politiques ;
- 5) Satisfaire aux lois sur la milice ;
- 6) Être titulaire du permis de conduire B ;

Être titulaire du badge « 112 » ou du permis de conduire « C » est un atout.

Les conditions susvisées doivent être remplies à **la date limite de dépôt des candidatures** fixée au **31 octobre 2022**.

Durant son stage de professionnalisation, le candidat s'engage à obtenir, au frais de la Zone :

- *le brevet d'ambulancier.*

Titres et mérites, repris dans les conditions d'accès, à joindre à la candidature :

- Extrait du casier judiciaire (*délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures*)
- Copie du Permis B
- Copie du Badge 112, en ordre de validité, si disponible
- Copie du permis « C », si disponible
- Une lettre de motivation manuscrite

Sous peine de nullité, toute candidature doit être :

- Soit, adressée par courrier, au siège de la zone de secours, à l'attention du Service Administratif, rue Fernand Houget 19/4, 36 à 4800 VERVIERS au plus tard le **31/10/2022 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi ;
- Soit, par courriel adressé directement au Service Administratif de la zone de secours, à l'adresse job@zone-vhp.be au plus tard le **31/10/2022 à minuit**.

Tout dossier incomplet ou ne respectant pas les conditions d'accès ne sera pas traité.

Annnonce et publication : *au plus tard 30 jours avant la date limite d'inscription*

- Site internet de la ZONE et réseaux sociaux
- Site internet du FOREM
- Site internet de la DG sécurité civile SPFI
- Affichage dans les postes de la zone

Epreuves :

Le recrutement est subordonné à la réussite *d'un concours* :

- Un test physique éliminatoire : cotation sur **50 points** (voir annexe 1) ;
Pour être accepté aux épreuves physiques, le candidat devra présenter un certificat médical daté de moins de 10 jours, selon le modèle repris en annexe 3, attestant de ses aptitudes à subir les épreuves imposées par le programme ;
- Pour les lauréats de l'épreuve physique, une épreuve écrite éliminatoire destinée à tester les connaissances sur le fonctionnement de la Zone de secours ainsi que la capacité à résumer un texte : cotation sur **50 points** ;
- Pour les lauréats de l'épreuve écrite, un entretien oral destiné à tester la motivation, l'engagement et la conformité du candidat avec la description de fonction (voir annexe 2) et la zone : cotation sur **100 points** ;

Un minimum de 50% par matière et 60% au total seront requis.

Les lauréats seront versés dans une réserve de recrutement valable deux ans et prolongeable au maximum deux fois deux ans, dans l'ordre de classement résultant des épreuves zonales.

Pour être admis en stage de recrutement, le lauréat doit réussir un examen médical éliminatoire, tel que défini aux articles I.4-25 et 26 du Code du bien-être au travail.

La Zone rappelle qu'une éventuelle future obligation vaccinale pourrait être d'application pour le personnel ambulancier.

Composition du jury :

- Un membre du Collège
- Le Commandant ou son délégué
- Un membre Comité de Direction
- Le responsable AMU ou son délégué
- Le Moniteur d'éducation physique pour l'épreuve physique
- Un Professeur de français pour l'épreuve écrite

Horaires et lieu de travail :

Horaire : 38h/semaine en horaire variable à prester par pauses de minimum 8h et maximum 24 heures.

Lieu de travail : tous les postes de la Zone disposant d'une ambulance (Plateau, Pepinster, Spa, Verviers et Welkenraedt) ainsi que le CHR Verviers (départ PIT)

Annexe 1 : test physique

Annexe 2 : profil de fonction

Annexe 3 : modèle de certificat médical

ANNEXE

INSTRUCTIONS POUR LES EPREUVES D'APTITUDE PHYSIQUE DE RECRUTEMENT – AMBULANCIERS

Epreuve combinée

L'objectif de ce module est de tester l'agilité ainsi que la résistance physique du candidat. Le module consiste à réaliser, dans le temps imparti et de manière continue, un parcours extérieur d'environ 500 mètres comportant 8 ateliers. Le parcours doit s'effectuer dans l'ordre prévu des ateliers et chaque atelier doit être tenté. Un atelier oublié est signalé immédiatement par l'évaluateur afin d'être effectué.

Conformément aux consignes ci-dessous. **Chaque atelier doit être réalisé correctement. Tout atelier non tenté ou tout abandon en cours de d'épreuve entraîne l'échec et *de facto* l'exclusion de la sélection.**

L'épreuve sera réussie si le candidat effectue le parcours en maximum :

- 5 min 30 secondes pour le candidat du sexe masculin
- 6 minutes pour le candidat du sexe féminin.

Le candidat se présentera en tenue et chaussures de sport (non fournis).

« L'épreuve combinée » est constituée de 8 ateliers :

1. Pousser un chariot ;
2. Passage dans un tunnel ;
3. Portage de charge ;
4. Monter-descendre escaliers avec charge ;
5. Course à pied ;
6. Franchissement d'obstacle ;
7. Elévation d'une charge ;
8. Extraction d'une victime.

DEPART

Le candidat est placé derrière la ligne de départ. Le départ se fait sur instruction de l'évaluateur et le chronomètre est enclenché à cet instant.

1. Pousser un chariot

Cet atelier consiste à pousser, sur une surface plane, un chariot roulant lesté d'une charge de 200 kilos et fixée au chariot dans un couloir de 20 mètres de longueur et de 2 mètres de largeur.

Pour réaliser cet atelier, le candidat doit saisir la poignée du chariot à deux mains. Le chariot doit être poussé dans le sens de la course et déplacé sur une distance de 20 mètres dans un couloir de 2 mètres de largeur délimité par des marques au sol. Le candidat stoppe son effort lorsque le chariot est arrêté dans un espace délimité par des marques au sol. Si le chariot sort du couloir balisé, le candidat doit ramener le chariot dans le couloir.

Cet atelier est validé lorsque le chariot est immobilisé dans la zone d'arrivée. Le candidat se dirige directement vers l'épreuve suivante.

2. Passage d'un tunnel

Cet atelier est constitué d'un tunnel de 60 centimètres de diamètre et d'une longueur de 240 centimètres posé sur le sol.

Le candidat s'introduit dans le tunnel et se déplace ensuite sur toute la longueur de ce tunnel. Le candidat se dirige directement vers l'atelier suivant.

3. Portage de charge

Les ateliers suivants (4, 5, 6, 7 et 8) sont réalisés avec le port d'un sac d'intervention lesté d'un poids total de 8 kg.

Le candidat doit saisir le sac d'intervention et porter le sac sur le dos. Les deux sangles de portage dorsales doivent être enfilées sur les deux épaules. Le candidat a la possibilité d'ajuster les sangles du sac à sa morphologie sans arrêt du chronomètre.

4. Monter/descendre des escaliers.

Cet atelier s'effectue dans une cage d'escalier. Le candidat porte un sac d'intervention lesté d'un poids total de 8 kg.

Le candidat doit gravir 80 marches de 20cm (équivalent à 4 étages) et les redescendre. Le candidat a la faculté de se tenir aux mains-courantes.

Au sommet de l'escalier, le candidat doit atteindre le palier muni d'une marque. Arrivé sur le palier, le candidat regarde vers le bas et mémorise une lettre placée au sol par un évaluateur.

Le candidat redescend par les escaliers. Le candidat répète la lettre lue à l'évaluateur situé au bas de l'escalier.

Le candidat se dirige directement vers l'atelier suivant.

5. Course à pied

Le candidat effectue un parcours d'environ 500 mètres.

Sur le trajet du parcours, le candidat doit réaliser les ateliers 6, 7 et 8.

6. Franchissement obstacle

Cet atelier est composé de deux obstacles d'une hauteur de 105 centimètres séparés de 200 centimètres. Pour réaliser cet atelier, le candidat doit franchir librement les deux obstacles.

Le candidat se dirige directement vers l'atelier suivant.

7. Elévation d'une charge

Cet atelier est composé d'une roue de camion montée sur jante d'une masse de 70 kilos et d'un diamètre de 90 cm.

Pour réaliser cet atelier, le candidat doit saisir la roue placée à plat au sol en pliant les genoux et en abaissant le bassin. Le candidat relève la roue verticalement et redépose la roue vers l'avant, sur la face opposée.

Le candidat se dirige directement vers l'atelier suivant.

8. Extraction victime

Cette épreuve est composée d'une charge de 40 kilos (représentant une victime) équipée de deux sangles. La « victime » se trouve sur le sol.

Pour réaliser cet atelier, le candidat doit saisir la « victime » et se déplacer vers la ligne d'arrivée située à 20 mètres plus loin. La « victime » peut être trainée au sol.

Cet atelier est validé lorsque la « victime » a dépassé complètement la ligne.

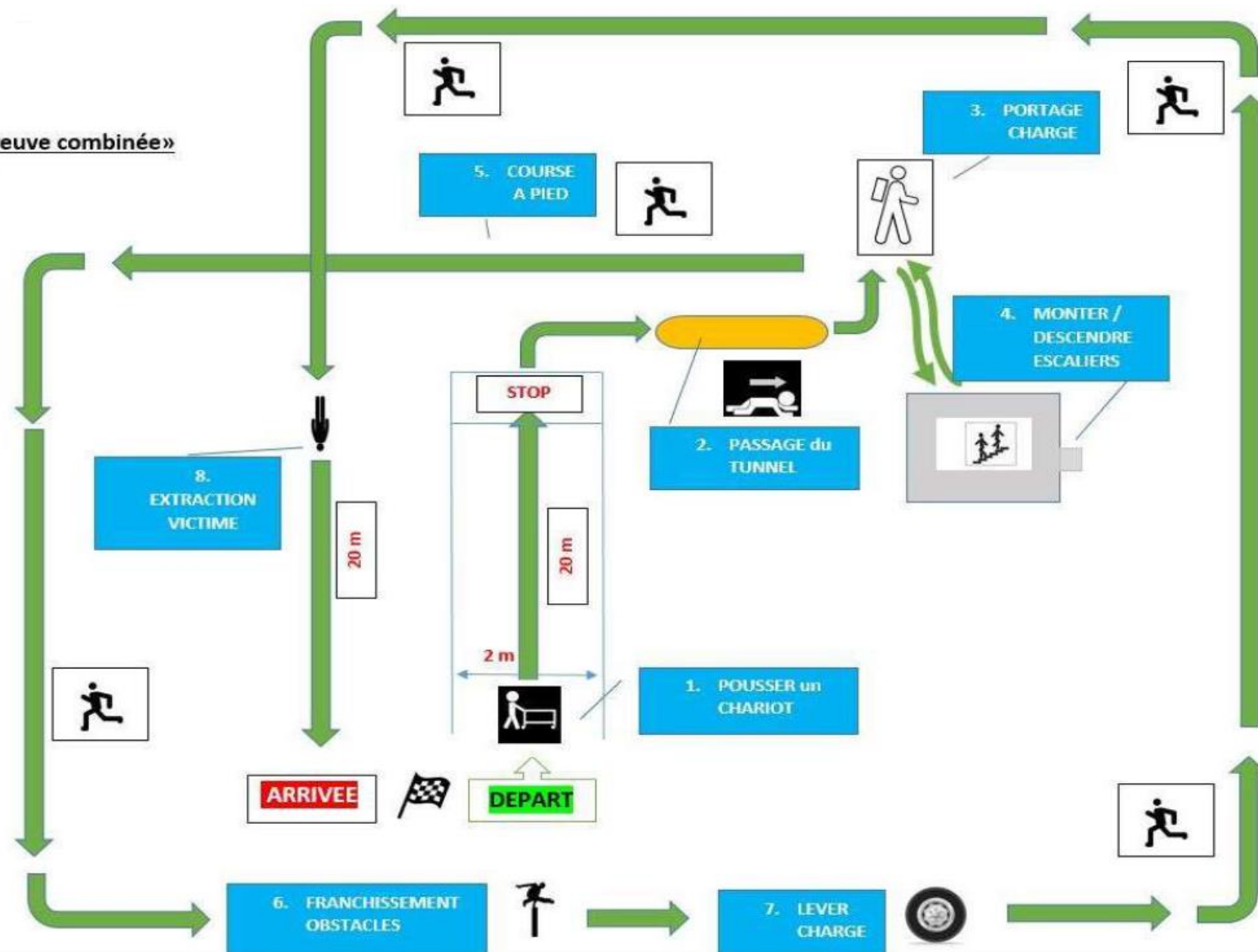
Le candidat se dirige vers la ligne d'arrivée.

ARRIVEE

Le chronomètre est arrêté lorsque le candidat franchi la ligne d'arrivée.

Module « Epreuve combinée »


MAXIMUM
M : 5 min 30 sec
F : 6 min 00 sec



	<p style="text-align: center;"><u>Description de fonction</u></p> <p style="text-align: center;">Secouriste - ambulancier (cadre opérationnel)</p>
	<p>Cette fonction est en principe associée au cadre de base, cadre moyen ou lieutenant.</p> <p>La zone prévoit cette fonction en fonction de son analyse des risques.</p> <p>Il est toutefois possible que, dans certaines zones, l'ambulancier entré en service n'effectue aucune tâche opérationnelle de sapeur-pompier et n'ait pas un grade de pompier. (AR 23/08/2014)</p>
<p>Description</p>	<p>Le secouriste-ambulancier est un maillon important de la chaîne de l'aide médicale urgente. Il travaille dans une équipe restreinte. Dans le cadre de son travail, il est à même de réagir de manière dynamique et indépendante. Il fait preuve d'empathie et accorde une attention particulière à l'hygiène et à la prévention médicale.</p> <p>A titre préparatoire, le secouriste-ambulancier est chargé de l'entretien des ambulances. Il veille quotidiennement à ce que l'inventaire soit en ordre, et le complète le cas échéant. Il est également en contact étroit avec le responsable du matériel afin de disposer à tout moment d'un stock de matériel suffisant.</p> <p>Le secouriste-ambulancier est mobilisé dans le cadre des urgences médicales et de l'assistance aux services d'incendie lors d'interventions lourdes. Il joue ainsi un rôle crucial dans le fonctionnement opérationnel des services d'incendie et de l'aide médicale urgente dans la zone.</p> <p>Le secouriste-ambulancier transporte non seulement la victime, mais il la traite également selon ses connaissances et compétences, et il transfère des informations très importantes du lieu du sinistre vers l'hôpital. Etant donné qu'il est souvent en contact avec le citoyen en détresse, mais également avec des médecins et infirmiers d'autres institutions, il est également la carte de visite de la zone et fait preuve de compréhension et de tact en toutes circonstances.</p> <p>Le secouriste-ambulancier veille à se recycler en permanence et il se tient informé des nouvelles méthodes de travail et directives.</p> <p>Le secouriste-ambulancier s'informe en continu du nouveau matériel utilisé dans les ambulances.</p>

Tâches-clés et domaines d'activité	Pour la fonction de secouriste-ambulancier, il est renvoyé au profil de compétences rédigé par le SPF Santé publique.	
	<p>La description de fonction pour les parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Place dans l'organisation • Eléments de réseau • Autonomie • Situations et conditions de travail <p>est disponible dans la description de fonction connexe ou selon les dispositions de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut du personnel opérationnel des zones de secours, à l'exception des ambulanciers non-pompiers (AR 23/08/2014)</p>	
Situations et conditions de travail	Diplôme, brevet, certificat, ...	Obtention et maintien du brevet d'ambulancier (AR 13/02/1998) Conditions AR 23/08/2014
	Caractéristiques spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Prestations de temps de travail irréguliers • Prestation le samedi, le dimanche, les jours fériés et la nuit • Les rappels sont possibles • Charges physiques et lourdes possibles • Charge psychologique possible



CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE

A remettre OBLIGATOIREMENT lors des épreuves physiques de recrutement d'ambulanciers

Je soussigné,, Docteur en médecine,

certifie que Monsieur/Madame

est apte à exécuter les exercices physiques exigeants (*détail au verso*), qui sont repris à l'annexe du recrutement.

Fait à, le / /

Signature du médecin,

Cachet du médecin

--

Pour rappel, cette attestation doit être établie au plus tôt 10 jours avant le début des épreuves.

INSTRUCTIONS POUR LES EPREUVES D'APTITUDE PHYSIQUE DE RECRUTEMENT

AMBULANCIERS

➤ **Pousser un chariot**

Cet atelier consiste à pousser, sur une surface plane, un chariot roulant lesté d'une charge de 200 kilos et fixée au chariot dans un couloir de 20 mètres de longueur et de 2 mètres de largeur.

Pour réaliser cet atelier, le candidat doit saisir la poignée du chariot à deux mains. Le chariot doit être poussé dans le sens de la course et déplacé sur une distance de 20 mètres dans un couloir de 2 mètres de largeur délimité par des marques au sol. Le candidat stoppe son effort lorsque le chariot est arrêté dans un espace délimité par des marques au sol. Si le chariot sort du couloir balisé, le candidat doit ramener le chariot dans le couloir.

Cet atelier est validé lorsque le chariot est immobilisé dans la zone d'arrivée. Le candidat se dirige directement vers l'épreuve suivante.

➤ **Passage d'un tunnel**

Cet atelier est constitué d'un tunnel de 60 centimètres de diamètre et d'une longueur de 240 centimètres posé sur le sol.

Le candidat s'introduit dans le tunnel et se déplace ensuite sur toute la longueur de ce tunnel. Le candidat se dirige directement vers l'atelier suivant.

➤ **Portage de charge**

Les ateliers suivants (4, 5, 6, 7 et 8) sont réalisés avec le port d'un sac d'intervention lesté d'un poids total de 8 kg.

Le candidat doit saisir le sac d'intervention et porter le sac sur le dos. Les deux sangles de portage dorsales doivent être enfilées sur les deux épaules. Le candidat a la possibilité d'ajuster les sangles du sac à sa morphologie sans arrêt du chronomètre.

➤ **Monter/descendre des escaliers.**

Cet atelier s'effectue dans une cage d'escalier. Le candidat porte un sac d'intervention lesté d'un poids total de 8 kg.

Le candidat doit gravir 80 marches de 20cm (équivalent à 4 étages) et les redescendre. Le candidat a la faculté de se tenir aux mains-courantes.

Au sommet de l'escalier, le candidat doit atteindre le palier muni d'une marque. Arrivé sur le palier, le candidat regarde vers le bas et mémorise une lettre placée au sol par un évaluateur.

Le candidat redescend par les escaliers. Le candidat répète la lettre lue à l'évaluateur situé au bas de l'escalier.

Le candidat se dirige directement vers l'atelier suivant.

➤ **Course à pied**

Le candidat effectue un parcours d'environ 500 mètres.

Sur le trajet du parcours, le candidat doit réaliser les ateliers 6, 7 et 8.

➤ **Franchissement obstacle**

Cet atelier est composé de deux obstacles d'une hauteur de 105 centimètres séparés de 200 centimètres.

Pour réaliser cet atelier, le candidat doit franchir librement les deux obstacles.

Le candidat se dirige directement vers l'atelier suivant.

➤ **Élévation d'une charge**

Cet atelier est composé d'une roue de camion montée sur jante d'une masse de 70 kilos et d'un diamètre de 90 cm.

Pour réaliser cet atelier, le candidat doit saisir la roue placée à plat au sol en pliant les genoux et en abaissant le bassin.

Le candidat relève la roue verticalement et redépose la roue vers l'avant, sur la face opposée.

Le candidat se dirige directement vers l'atelier suivant.

➤ **Extraction victime**

Cette épreuve est composée d'une charge de 40 kilos (représentant une victime) équipée de deux sangles. La « victime » se trouve sur le sol.

Pour réaliser cet atelier, le candidat doit saisir la « victime » et se déplacer vers la ligne d'arrivée située à 20 mètres plus loin. La « victime » peut être trainée au sol.

Cet atelier est validé lorsque la « victime » a dépassé complètement la ligne.

Le candidat se dirige vers la ligne d'arrivée.